

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 21 juillet 2026



Le département de Loir-et-Cher et Eurovia expérimentent avec succès une technique de fabrication d'enrobé plus éco-responsable



En septembre 2025, le conseil départemental de Loir-et-Cher et l'entreprise Eurovia avaient entrepris l'expérimentation d'une nouvelle technique de fabrication d'enrobé sur la RD 924 à Ecoman (Viévy-le-Rayé). Objectif : poursuivre les efforts en matière de réduction des gaz à effet de serre, tout en maintenant le taux de recyclage dans les enrobés bitumineux. Une expérimentation – la première entreprise sur une route départementale en France – qui s'est avérée efficace.

Depuis plusieurs années, le conseil départemental de Loir-et-Cher travaille à réduire son empreinte carbone lors de ses opérations d'entretien des routes. En septembre 2025, l'expérimentation d'une nouvelle technique de fabrication d'enrobé avait d'ailleurs été lancée aux côtés de l'entreprise Eurovia. La technique testée consistait à réduire progressivement et significativement la température de fabrication et de mise en œuvre de l'enrobé grâce à l'ajout d'un additif spécifique dans le bitume, au bénéfice d'une moindre consommation d'énergie lors de la production.

Une première en France

Réalisée sur une section de 1,8 kilomètre de la route départementale 924 à Ecoman (Viévy-le-Rayé), cette expérimentation a été faite à partir de six planches. Chacune d'entre elles était composée de différentes modalités d'abaissement de températures, incluant ou non le recours à un additif dans le liant bitumeux afin de réduire progressivement la température de 160°C sur la planche de référence (valeurs des enrobés à chaud standards) jusqu'à environ 110-120°C. Le tout, en essayant de conserver le taux de recyclage d'agrégats d'enrobés ainsi que les performances techniques du produit, avec une attention particulière sur sa maniabilité lors de son application. Plusieurs caractéristiques comme la tenue, l'adhérence, les performances mécaniques ou encore la compacité ont ensuite fait l'objet d'un suivi piloté par l'entreprise Eurovia, sous le contrôle des services du département.

À noter que cette expérimentation avait, jusqu'ici, uniquement été réalisée en laboratoire. Il s'agit-là de la première fois qu'elle est testée sur une route départementale en France.

Des résultats concluants

Huit mois après le lancement de cette expérimentation, les résultats sont concluants :

- Une réduction de l'empreinte carbone complémentaire grâce à l'abaissement de la température de fabrication des enrobés en usine, impliquant la diminution de la consommation d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre à l'usine ;
- Une amélioration des conditions de travail des agents grâce à la diminution des émissions de fumées et à la diminution de la température, à l'arrière des engins, tout en conservant un niveau de maniabilité satisfaisant.

Les contrôles sur site et en laboratoire sont par ailleurs conformes aux normes (maniabilité, adhérence, compacité). Un suivi sera réalisé sur deux ans pour évaluer les performances de l'enrobé dans le temps.

Contacts presse

Conseil départemental : emilie.dupont@departement41.fr – 06 75 71 23 10

Eurovia : jeanie.couronne@eurovia.com